



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0705

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point d'information médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération pour son programme d'actions 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

**Conseil du 2 novembre 2015****Délibération n° 2015-0705**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point d'information médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération pour son programme d'actions 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 1995, un réseau d'entreprise de services publics (EDF, GDF, Véolia, la Société de distribution des eaux intercommunale, La Poste, la SNCF et Kéolis) en partenariat avec les collectivités locales, l'État, les acteurs locaux et les habitants, développent le concept de Point information médiation multiservice (PIMMS).

Suite à la création de l'association PIMMS le 11 octobre 1994, le premier point information médiation multiservices a été créé dans le quartier des États-Unis à Lyon. Dans le cadre de son activité, l'association PIMMS a développé son concept dans d'autres quartiers de l'agglomération. Pour chaque nouveau PIMMS une association a été créée, soit 4 associations.

Lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2014, l'association a procédé à la fusion absorption de l'ensemble des associations pour devenir "PIMMS Lyon agglomération".

Les PIMMS sont des points d'accueil de proximité ouverts aux personnes ayant des besoins d'information, des difficultés à traiter avec les entreprises partenaires ou des demandes concernant différents services publics. Informations, conseils, accompagnements dans les situations de difficultés, médiation avec les services de facturation sont ainsi proposés aux clients des PIMMS dans un lieu neutre, non institutionnel, d'écoute et de dialogue.

Les PIMMS fournissent, également, des services répondant à des besoins localement non satisfaits (écrivain public, mise à disposition d'ordinateurs, accompagnement aux procédures administratives en lignes, aide à la gestion d'un budget, etc.) et contribuent au raffermissement du lien social dans les quartiers d'implantation.

On compte aujourd'hui 46 PIMMS à l'échelle nationale. Ce concept a émergé sur le territoire de la Métropole de Lyon, où ils sont au nombre de 7 et, essentiellement, implantés dans les quartiers prioritaires : Lyon 8° États-Unis et Mermoz, Lyon 9° Vaise, Bron-Terraillon, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et Villeurbanne.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé à la Métropole de soutenir l'association PIMMS Lyon agglomération. Cette association assure un relais d'information et de médiation entre habitants de la Métropole et entreprises adhérentes du PIMMS.

**a) - Objectifs**

La Métropole est compétente en matière d'insertion sociale et professionnelle, notamment dans le cadre de l'accompagnement et de l'indemnisation des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). La Métropole est également désignée comme chef de file de l'insertion sur son territoire.

Le soutien au PIMMS permettra de favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et d'apporter des services d'intermédiation entre usagers et différentes institutions.

## b) - Compte-rendu d'activité et bilan

Les PIMMS recrutent chaque année des médiateurs issus des quartiers prioritaires, en contrats aidés par l'État. Au 31 décembre 2014, le PIMMS compte 30 agents médiateurs dont 24 femmes.

Les médiateurs vont au contact des habitants de la Métropole, en direction des populations les plus fragilisées, notamment en adaptant les services aux demandes des habitants.

- 110 396 personnes ont bénéficié des services du PIMMS
- 149 885 demandes traitées

### *Profil des bénéficiaires des services du PIMMS*

91 % des bénéficiaires habitent dans un quartier politique de la ville de la Métropole. Les besoins sont souvent spécifiques en termes de compréhension de situations personnelles, d'accompagnement dans les démarches administratives et dans l'accès aux droits et aux services. Ces usagers (37 % ont entre 25 et 40 ans, 37 % ont entre 40 et 60 ans) ont souvent des difficultés culturelles, linguistiques, familiales, générationnelles et/ou financières.

### *Principaux domaines dans lesquels les personnes sont accompagnées*

28 % administration (aide juridique, assurance, mairie, préfecture), 16 % énergie (électricité, gaz et eau, relations fournisseurs-distributeurs), 18 % banque-finances (relation banques, surendettement, impôts), 13 % transport (aide à la mobilité, relation avec les opérateurs, vente de titres à tarif réduit), 20 % social, santé et logement (aides Caisse d'allocations familiales -CAF-, Centre communal d'action sociale -CCAS-, retraites, accès aux droits, relations bailleurs, demande de logements et vie du logement).

La part de l'activité sortante est en constante évolution avec le développement de nouvelles missions en 2014 en partenariat avec la SNCF et Alliade habitat. L'activité sortante représente 19 393 contacts par an.

## c) - Programme d'actions 2015 et plan prévisionnel de financement

Au regard de l'évolution du contexte (redéfinition de la politique de la ville, création de la Métropole, place des services numériques, évolutions sociétales, etc.) l'association PIMMS Lyon agglomération souhaite inscrire ses objectifs et son plan d'action à travers la définition d'un schéma directeur :

- offres de services : développer des nouveaux services financés, diversifier les domaines d'intervention,
- implantations : rester une porte d'entrée de proximité sur les quartiers et développer la présence du PIMMS sur les territoires en besoin,
- partenariats : compléter le système partenarial pour le renforcer et traduire l'implication des partenaires dans la gouvernance du PIMMS,
- organisation du travail : rechercher la polyvalence des médiateurs et l'adaptation des effectifs aux ressources de l'association,
- tremplin professionnel : créer un parcours d'intégration permettant, à l'issue de la période au sein du PIMMS, une valorisation des compétences transférables sur d'autres métiers.

### *Budget prévisionnel 2015*

Point d'information médiation multiservices (PIMMS)			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat	20 000	vente de produits finis, prestations de services, marchandises	28 000
services extérieurs	70 100	État - Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	23 000
		État - immigration	56 000
autres services extérieurs	59 300	Métropole de Lyon	40 000
impôts et taxes	57 300	Communes - politique de la ville	
étude et recherches		Communes - droit commun	49 500

charges de personnel	913 500	aides privées	468 600
autres charges de gestion courante	10 900	contrats aidés	450 000
emploi des contributions volontaires en nature		produits financiers	
dotation aux amortissements		transfert de charges	10 000
<b>Total</b>	<b>1 131 100</b>	<b>Total</b>	<b>1 125 100</b>

La Métropole souhaite accompagner l'association dans la réalisation de tout ou partie des activités d'intérêt général qu'elle porte.

Au regard du développement de l'action PIMMS Lyon agglomération, celle-ci pourra éventuellement, et sous réserve d'éligibilité, faire l'objet d'un cofinancement sur des crédits issus du Fonds social européen (FSE) gérés par la Métropole.

Afin d'accompagner ces évolutions, notamment en termes de tremplin professionnel, il est proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer à l'association PIMMS Lyon agglomération une subvention à hauteur de 40 000 €. Le montant subventionné en 2014 était de 40 000 € (délibération n° 2014-0208 du Conseil du 10 juillet 2014) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point d'information médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération, dans le cadre de son programme d'actions 2015 en faveur de l'insertion et de l'emploi, pour un montant total de 40 000 €,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association PIMMS définissant, notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 65 - opération n° 0P02O2017.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.**